

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 JANVIER 2017

Membres présents : M. THIEFFENAT, M. CALLE, Mme ETELLIN, Mme MANIPOUD, M. DEMANGEOT, Mmes PAISANT, GAITAZ, MM. BESSON, GRANGEAT, Mme FOURNIER, M. THEOLEYRE, Mmes GAJA, GOUGOU, Mmes DEL MEDICO, PIENNE, BLANCHET, MM. REGE GIANASSO, DE BUTTET, COPPA, Mme RIGOLETTI, MM COCCHI, DUPENLOUX

Absents excusés :

M. NANTOIS	pouvoir à	M. BESSON
M. MESSEGUEM	pouvoir à	M. THIEFFENAT
M. FACCHIN	pouvoir à	Mme GAITAZ
M. BURDIN	pouvoir à	M. COPPA
Mme CECCON	pouvoir à	Mme RIGOLETTI

Assistaient : MME CABAJ, M. HAMM, MME FRANÇOIS,

Désignation d'un secrétaire de séance : M. REGE GIANASSO a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE REUNION (CONVOCAION EN DATE DU 25/01/2017)

1/ FINANCES

- Débat d'orientations budgétaires année 2017
- Exercice budgétaire 2017 : ouverture anticipée crédits investissement
- Liste des marchés publics conclus en 2016
- Tarif municipaux : salles
- Médiathèque : demande de subvention

2/ PERSONNEL

- Modification tableau des effectifs
- Dispositif de titularisation : convention relative à l'organisation de la commission d'évaluation professionnelle
- Renouvellement de l'adhésion au service de prévention des risques professionnels

3/ INTERCOMMUNALITE

- SICSAL : Rapport d'activité 2015

4/ FONCIER

- Zone commerciale Martinière : convention d'intervention et de portage foncier avec EPFL
- Martinette : servitude de passage

5/ QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

- Plan communal de sauvegarde

1/ FINANCES

⇒ Débat d'orientation budgétaire année 2017

Au cours de son exposé, M. CALLE, Adjoint aux finances, met l'accent sur les points principaux suivants :

- Maintien de l'évolution de la dette en contenant son capital s'élevant au 1^{er} janvier 2017 à 5 208 329, 33 € et représentant une dette par habitant de 1 250 €.
- Maintien de la pression fiscale sans augmentation des taux de fiscalité en 2017, mais en tenant compte d'une évolution des bases des taxes d'habitation et des taxes foncières de l'ordre de 4,50 % (dont 0,3 % pour l'inflation) pour tenir compte de l'occupation de nouveaux logements sur la commune.
- Proposition d'un budget de travaux d'investissements d'un million d'euros avec un recours probable à l'emprunt de 500 000 € maximum.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (27 voix pour)

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017 sur la base du rapport présenté par M. le Maire et M. CALLE.

./..

⇒ Exercice budgétaire 2017 : ouverture anticipée crédits investissement

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CALLE, Adjoint aux finances, propose au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements désignées ci-dessous, avant l'adoption du budget primitif de l'année 2017.

Les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2017.

Chapitre	Article	Libellés	Dépenses
20		Immobilisations incorporelles	
	2031	Frais d'études	30 000 €
21		Immobilisations corporelles	
	21316	Equipements du cimetière	30 000 €
	21318	Autres bâtiments publics	78 000 €
	2152	Installations de voirie	10 000 €
	2158	Matériel outillage technique	10 000 €
	2184	Mobilier	30 000 €
23		Immobilisations en cours	
	2313	Constructions	12 000 €
	2315	Installations constructions	50 000 €
TOTALS			250 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité (27 voix pour)**

- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement susvisées avant l'adoption du budget primitif 2017.

⇒ Liste des marchés conclus en 2016

⇒ Tarifs municipaux : salles

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2016,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité (27 voix pour)**

- **DE MODIFIER** les tarifs de mise à disposition des salles communales applicables depuis le 1^{er} janvier 2017, comme suit :

FERME DE BRESSIEUX :

- Mise à disposition de l'espace « Thieppaz » (couloir de 30 mètres situé à l'arrière de la Ferme) pour expositions : 80 € pour 7 jours
- Location verres : 30 €
- Forfait de location de 50 € par jour et par appareil proposé à la location :
 - vidéo proj 3600 lu
 - vidéo proj 2700 lu
 - écran roulant 160x120
 - écran valise 230x270.

FERME DE BRESSIEUX, ESPACE COLOMBE, GONRAT, SAINTE-THERESE :

Pour toute location supérieure à 200 €, un acompte de 30 % du montant total de la location sera réclamé à la réservation.

⇒ Médiathèque : demande de subvention

La municipalité de Bassens a confirmé sa volonté politique de développement culturel en rendant la lecture et des pratiques culturelles accessibles à l'ensemble de la population.

Dans l'objectif de conforter la dynamique à la médiathèque mais aussi d'attirer de nouveaux usagers, il est nécessaire de continuer la politique documentaire engagé par la médiathèque avec la constitution d'un fonds documentaire adulte et jeunesse, en rééquilibrant maintenant le fonds « fiction » (adulte et jeunesse).

Cette action est évaluée à 3 000 € HT, et Savoie Biblio peut aider financièrement à hauteur de 80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (27 voix pour)

- DE SOLLICITER une subvention à Savoie Biblio au titre de l'aide au développement des collections.

2/ PERSONNEL

⇒ Modification tableau des effectifs

Vu la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2016 fixant le tableau des effectifs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (27 voix pour)

- DE CREER à compter du 1^{er} avril 2017 un emploi contractuel d'agent polyvalent de médiathèque sous la forme d'un CUI-CAE, à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 24 heures.

⇒ Dispositif de titularisation : convention relative à l'organisation de la commission d'évaluation professionnelle

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Considérant qu'un agent contractuel est éligible au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (27 voix pour)

- DE CONFIER au Centre de Gestion de la Savoie, dans le cadre du dispositif de titularisation, la mission d'organiser la commission d'évaluation professionnelle.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.

⇒ Renouvellement de l'adhésion au service de prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, arrivée à expiration le 31 décembre 2016.

Il précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du CDG73 : accompagnement Document Unique, action de sensibilisation, mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention (nouveau service effectif à compter du 1^{er} janvier 2017) et de l'Agent en Charge de la Fonction d'Inspection du CDG73.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (27 voix pour)

- DE RENOUELER l'adhésion de la commune au service de prévention des risques professionnels mis en place par le Centre de gestion de la Savoie.
- D'APPROUVER ET D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels, avec effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de trois ans.
- D'INSCRIRE les crédits budgétaires nécessaires à l'application de la présente décision.

./..

3/ INTERCOMMUNALITE

⇒ SICSAL : rapport d'activités 2015

4/ FONCIER

⇒ Zone commerciale Martinière : convention d'intervention et de portage foncier avec EPFL

Une étude d'urbanisme, initiée par la municipalité, a permis de mettre l'accent sur le devenir de la zone commerciale, côté Martinière.

Ce secteur concentre une partie de l'activité commerciale de la commune mais aussi une offre de services ainsi que des logements.

Il devenait important de redessiner la centralité du quotidien afin de :

- pérenniser le commerce,
- animer la vie urbaine,
- développer une trame d'espaces à usage public,

en connectant les différents secteurs de la commune entre eux.

En conséquence, la commune de Bassens souhaite se positionner de façon stratégique pour pouvoir être actrice à part entière dans cette évolution, en acquérant une maison d'habitation sise 783 rue de la Martinière, propriété de la SCI STC, avec l'intervention de l'EPFL73.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité (27 voix pour)**

- **D'ACQUERIR** la maison d'habitation sise 783 rue de la Martinière, propriété de la SCI STC.
- **DE SOLLICITER** l'EPFL73 pour le portage foncier de cette opération.
- **D'APPROUVER ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention et de portage foncier.
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'application de la présente décision.

⇒ Martinette : servitude de passage

Monsieur le Maire expose qu'un projet d'urbanisation a été porté à sa connaissance sur les parcelles n° B 2507, 2460 et 520 au lieudit Martinette.

L'accès des futures habitations étant inenvisageable sur l'avenue de Turin, la SARL BRIC représentée par Monsieur ROSSAT Etienne, sollicite une autorisation de passage d'une largeur de 4 mètres sur la parcelle n° B 256, propriété de la commune de Bassens, correspondant à l'ancien lit du canal de Mérande définitivement asséché. Ce passage permettra ainsi l'accès par le parking de Carrefour.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité (27 voix pour)**

- **DE CONSENTIR** à la SARL BRIC, représentée par Monsieur ROSSAT Etienne, une servitude de passage de 4 mètres sur la parcelle n° B 256.
- **DE MANDATER** Maître GIRARD, notaire à Montmélian, de l'acte à intervenir.
- **DE PRENDRE ACTE** que tous les frais liés à la présente servitude seront supportés par la SARL BRIC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

5/ QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

⇒ Plan communal de sauvegarde

La séance est levée à 20h45.